

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le *règlement numéro 344-2019 modifiant le règlement 278-2013 concernant la circulation, la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur le parc régional de Val-David-Val-Morin*, adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance tenue en date du 17 janvier 2019, est **entré en vigueur**.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement susmentionné au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 17 janvier 2019.

Isabelle Daoust, CPA, CGA
Directrice générale adjointe et directrice des finances